

Saint-Denis, le 22 février 2017,

ALLOCUTION DE M. LE GUEN  
Secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie  
auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international  
de la République française  
Président du Conseil de la COI

CONSEIL DES MINISTRES DE LA COI  
1<sup>er</sup> mars à Saint-Denis

Excellences,  
Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,

- La France se réjouit d'avoir présidé en 2016 dans un esprit constructif la Commission de l'océan Indien.
- La France se réjouit également d'avoir collaboré de façon très positive avec le M. Hamada Madi, secrétaire-général de la Commission de l'océan Indien.
- La France avait fixé trois priorités à sa présidence : la sécurité, l'environnement et le développement économique. On peut avancer que des résultats sont au rendez-vous :
- En matière de **sécurité**, deux avancées notables sont à constater :

D'une part le projet MASE (Maritime security) qui regroupe l'ensemble des pays de la COI et de la côte est de l'Afrique a pris un nouvel élan avec la mise en place et le début du fonctionnement du Centre régional de fusion et d'information maritime (CRFIM) situé à Madagascar. D'ores et déjà ce centre informe les pays de la zone de l'ensemble des mouvements maritimes. Depuis novembre 2016 un Officier de liaison international français y est affecté. De même, le Centre régional de coordination des opérations situé aux Seychelles sera pleinement opérationnel dans un très court délai. Ainsi, la surveillance maritime, cruciale pour la maîtrise des trafics dans l'océan Indien, a bénéficié, sous la présidence française, d'un apport substantiel de la COI.

D'autre part, le 17 février dernier, s'est tenu à Moroni, une consultation régionale visant l'intégration et le traitement des enjeux de sécurité dans le Plan de développement stratégique de la COI. Il a ainsi été décidé d'y inscrire la coopération en matière de lutte contre le terrorisme. La COI franchit donc un nouveau pas dans la prise en compte et la recherche de solutions concernant les enjeux les plus cruciaux du 21<sup>ème</sup> siècle.

- En matière de **protection de l'environnement** nombre de projets ont en 2016 connu la concrétisation de leurs efforts de préparation :

Il en est ainsi du projet de la COI, dit Energies. Dans ce cadre, une Stratégie de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans l'Indianocéanie a été adoptée, ce qui constitue une réelle avancée en matière d'énergies propres. En outre, chaque pays verra se mettre en œuvre sur son territoire des projets financés par la COI visant à une sensibilisation des populations.

Concernant la protection des riches espèces marines et terrestres de l'Indianocéanie, le programme de la COI dit Biodiversité a pris en 2016 un nouvel essor. Il est question notamment de renforcer les cadres institutionnels des pays-membres de manière à assurer par la loi une réelle protection des espèces indianocéaniques. En complément, là-aussi, toute une série de projets pilotes vont être mis en œuvre sur l'ensemble de la zone sud de l'océan Indien.

Saluons également la relance du projet COI-Islands, avec pour nouveaux objectifs la réduction des risques naturels et l'éducation des populations au développement durable. De même, en 2016 la COI a reçu le soutien de l'Alliance globale pour le changement climatique, initiative des pays ACP.

Enfin, toujours en matière d'environnement, par ses ambassades dans la zone et par l'AFD, la France, en qualité de président en exercice, a apporté un soutien important pour que la COI bénéficie en plein de son accréditation auprès du Fonds Vert pour le climat, c'est-à-dire bénéficie de tous les financements qui y sont associés.

- Sur le plan du **développement économique**, la Commission de l'océan Indien a apporté un soutien fort au projet METISS (Melting pot indianoceanic system) consortium d'opérateurs de télécommunications de la région. Il s'agit d'un câble sous-marin à très haut débit qui reliera à l'horizon 2018 au continent africain et à ses réseaux, Maurice, la Réunion et Madagascar .

En 2016 également la Commission de l’océan Indien a porté toute son attention à l’économie maritime. En décembre dernier s’est tenu à Saint-Denis la Conférence régionale de la COI sur l’économie bleue. Y ont été identifiées les opportunités et contraintes dans chacun des secteurs et pour chacun des pays, tout en gardant à l’esprit la notion centrale de durabilité. Sur cette base, la COI pourra recommander à ses Etats-membres la meilleure façon pour chaque pays de tirer profit des richesses apportées par l’économie maritime, dans un esprit de protection de l’environnement.

- Par ailleurs, le 9 juin dernier la Commission de l’océan Indien a signé avec l’Organisation internationale de la francophonie un accord cadre visant à développer des actions communes dans les domaines diplomatique, politique, linguistique, culturel et économique. Il s’agit d’un pas important pour fortifier la présence de la francophonie dans les relations internationales. La France se félicite que les deux organisations intergouvernementales ayant pour seule langue officielle le français, collaborent désormais. En 2016 également la COI a signé un accord avec l’Agence universitaire de la Francophonie en vue de mettre en place en Indianocéanie une plateforme de recherche et d’éducation.
  
- Dans le domaine de la santé, l’Agence française de développement a œuvré aux côtés de la COI pour que dès cette année un ambitieux projet de prévention et de recommandations concernant les épizooties soit mis en œuvre : le projet dit SEGA/One health.
  
- Chaque année le rôle de la Commission de l’océan Indien gagne en importance, non seulement en matière d’aide au développement, mais aussi en matière diplomatique et politique. Ainsi, c’est sous la présidence française qu’a été établi un document cadre dit de « Paix et stabilité », dont l’objectif est de définir aussi précisément que possible le cadre d’activité de la COI en matière de médiation, d’observation des élections et de formation des populations aux droits de l’homme et à la démocratie. En accédant à ce type de responsabilités, la Commission de l’océan Indien s’inscrit définitivement comme un acteur diplomatique de poids.
  
- Dans ce même état d’esprit, dès sa prise de fonction, soutenu par la France, le nouveau secrétaire-général, M. Hamada MADI, a souhaité une évolution du statut de la COI d’une *commission* vers une *communauté*, reflétant mieux la volonté d’avenir commun portée par tous les Etats de la Commission de l’océan Indien. La volonté de la France est que la COI, à l’image d’autres organisations internationales, poursuive son chemin vers plus de collaboration entre Etats et devienne l’outil le plus précisément adapté au rapprochement des cinq pays membres.

- La France se réjouit que Maurice reprenne dès ce soir le flambeau de la présidence de la Commission de l'océan Indien. Pays fondateur de la COI, on ne peut imaginer meilleures mains pour porter encore plus loin que nous ne l'avons fait les espoirs et les réalisations de l'Indianocéanie.

